



LE LIVRET DE L'ENFANT

"Tim et le mystère de la patte bleue"

destiné aux enfants de 3 à 7 ans ayant un parent incarcéré

Le livret "*Tim et le mystère de la patte bleue*", édité par l'UFRAMA en mars 2008, est destiné aux enfants de 3 à 7 ans ayant un parent incarcéré. Un autre livret "*Avoir un parent en prison*" a été édité par l'UFRAMA en juin 2009 pour les enfants de 7 à 11 ans.

Ces livrets sont destinés à être remis gratuitement aux familles et proches de personnes incarcérées ayant des enfants concernés par l'incarcération d'un de leurs parents.

Objectifs du livret de l'enfant "*Tim et le mystère de la patte bleue*"

Ce livret a été réalisé à partir du constat que les familles sont démunies pour aborder la question de l'incarcération avec leurs jeunes enfants et sont amenées fréquemment à taire ou à transformer la réalité.

Que dire aux enfants du pourquoi de l'absence d'un de leurs parents ? Que dire de l'acte délictueux à l'origine de l'incarcération ? Comment affronter le regard des autres ?

On sait combien l'absence de mots peut être déstructurant pour un enfant, quelles répercussions ces non-dits peuvent avoir sur son développement psychique, sa confiance dans les adultes qui l'entourent, son bien-être, la construction de son identité, son rapport à la loi.

Le livret se présente sous la forme d'un conte mettant en scène un petit écureuil prénommé Tim qui vit en haut d'un gros chêne de la forêt de Boizibar avec ses parents et sa petite sœur Pitchounette.

Le support projectif que propose ce conte a pour objectif de permettre aux enfants de s'identifier au petit écureuil et d'y trouver des espaces d'apaisement pour faire face aux angoisses liées en particulier à l'absence et au silence des adultes qui les entourent.

Guide d'utilisation

Le livret a été conçu pour servir de support à l'échange entre l'enfant et son entourage.

Dans cette perspective, **le livret destiné à l'enfant** est inséré à l'intérieur des pages destinées aux parents. Il appartient ainsi à l'adulte le plus proche de détacher le livret et de le remettre à l'enfant.

Les pages destinées aux proches de l'enfant, soit le plus souvent ses parents, abordent les questions que se pose souvent l'entourage : Pourquoi parler de la prison avec vos enfants - Garder des liens ou pas ? - Comment expliquer pourquoi un proche est en prison ? - Faut-il emmener les enfants au parloir ?

Concernant l'implication des personnes détenues, une note du Directeur de l'administration pénitentiaire du 21 avril 2008, à l'attention des directeurs interrégionaux des services pénitentiaires, indique que les enfants ont la possibilité d'entrer au parloir avec leur livret pour pouvoir le montrer à leur parent incarcéré et échanger avec lui au sujet de l'incarcération. Il est précisé en outre que ce livret peut être déposé à la bibliothèque de l'établissement.

Pour obtenir les livrets "*Tim et le mystère de la patte bleue*" et "*Avoir un parent en prison*" s'adresser à : UFRAMA 16 avenue Victor Hugo - 92220 BAGNEUX - E mail : asso@uframa.fr